

Et si on passait aux heures creuses ?

ÉLECTRICITÉ | Dès ce samedi, l'accès à des plages horaires moins onéreuses est renforcé en journée afin de répondre aux nouveaux usages. Une refonte qui fait des gagnants et quelques perdants.

Erwan Benezet
et Vincent Vérier

C'EST une petite révolution silencieuse, appelée à bousculer le quotidien de millions de Français dès ce week-end. Le dispositif heures pleines/heures creuses (HP/HC), imaginé dans les années 1970 pour écouler la production nucléaire nocturne, est amené à évoluer afin de mieux répondre aux nouveaux modes de consommation.

Il s'agit, en premier lieu, de mieux intégrer dans le réseau électrique national les électrons produits par l'énergie solaire. « On constate, depuis plusieurs années, qu'avec l'évolution du mix électrique, l'énergie, notamment photovoltaïque, est plus abondante l'après-midi en saison estivale, entre avril et octobre », explique-t-on à la Commission de régulation de l'énergie, à l'initiative de cette réforme.

Autant donc donner l'opportunité aux Français de consommer cette électricité plus abondante et moins chère. « Cela contribuera à diminuer les situations de prix négatifs lorsque la production solaire est abondante le jour, alors que les chauffe-eau sont programmés pour se charger la nuit », observe Vincent Maillard, président d'Octopus Energy France (ex-Plüm), l'un des principaux fournisseurs d'énergie verte du pays.

14,5 millions de clients concernés

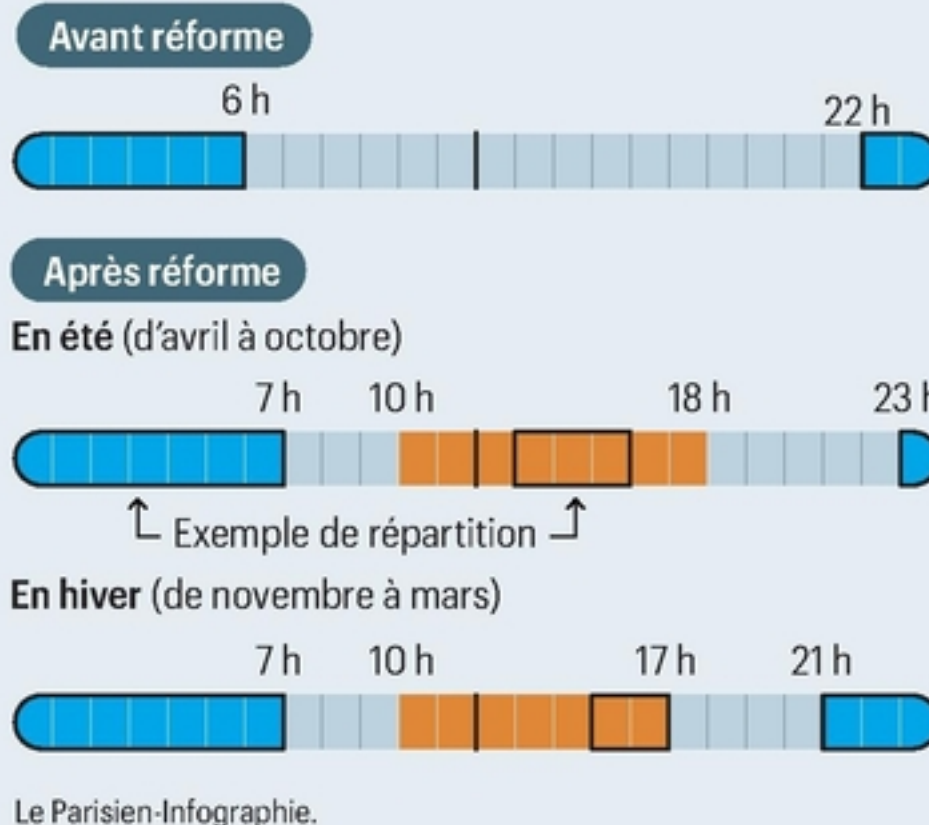
L'évolution du dispositif heures pleines/heures creuses a aussi pour vocation de mieux prendre en compte l'évolution de nos modes de vie, en particulier la généralisation du télétravail, l'essor des voitures électriques ou encore l'intégration de la climatisation dans nos logements.

Dans le détail, la réforme, lancée progressivement dès ce samedi 1^{er} novembre (mais depuis le 1^{er} avril pour les personnes qui ont déménagé), et étalée sur deux ans, prévoit toujours huit heures creuses par jour, avec au moins cinq heures consécutives la nuit, ainsi que trois heures qui pourront désormais basculer l'après-midi, là où l'électricité

Ce qui va changer après la réforme

Pour une totalité de 8 heures creuses (5 heures minimum de nuit et 2 heures minimum de jour)

● Heures creuses de nuit ● Heures creuses de jour



est la plus verte, et souvent la moins chère. Mais attention : ne seront concernés par cette réforme que les 14,5 millions de clients ayant souscrit une offre HP/HC. Que ce soit chez EDF, au tarif réglementé de vente (TRV ou tarif bleu) ou en offre de marché, comme chez un concurrent proposant une offre similaire.

Parmi eux, 3,5 millions bénéficient déjà de plages compatibles avec la réforme (notamment en journée) : ceux-là n'observeront aucun changement. Les autres, soit 11 millions de foyers, verront leurs plages horaires évoluer progressivement dans les deux prochaines années, jusqu'à fin 2027.

Un fonctionnement différent selon la saison

Pourquoi ce délai ? Pour permettre notamment à Enedis, en charge de la distribution d'électricité, de reprogrammer des millions de compteurs Linky. Même si cette opération devrait majoritairement s'effectuer à distance, grâce à ce compteur dit « communicant ». On en compte 38 millions sur tout le territoire, dont 33,7 millions chez les particuliers.

Autre nouveauté : le dispositif ne sera plus forcément identique toute l'année. En

été, les heures creuses se concentreront davantage sur l'après-midi, entre 11 et 17 heures. Tandis qu'en hiver, elles seront surtout réparties pendant la nuit. Par ailleurs, des variations de plages horaires, en fonction du lieu d'habitation, seront toujours considérées.

Comment connaître vos plages ? Rien de plus simple : elles figurent sur vos factures d'électricité, ainsi que dans votre espace client en ligne. Si vos heures creuses sont encore positionnées le matin (7 heures-11 heures) ou le soir (17 heures-23 heures), attendez-vous à quelques changements. Sinon, vous faites partie des chanceux déjà dans les clous.

Faudra-t-il intervenir sur les appareils électriques ? « Inutile », répond Enedis. Ceux qui sont « asservis », c'est-à-dire programmés pour se déclencher ou, au contraire, s'arrêter automatiquement en fonction des heures, comme les chauffe-eau électriques, les pompes à chaleur ou certaines prises murales de recharge pour la voiture électrique, s'adapteront d'eux-mêmes.

Attention néanmoins à certains équipements électroménagers, comme les lave-vaisselle ou les machi-

nes à laver, qui se déclenchent manuellement. Il conviendra peut-être de réajuster certaines habitudes pour reporter une part non négligeable de sa consommation des heures pleines vers les heures creuses.

Des plages encore élargies après 2027 ?

Combien ? « À partir de 31 % des kilowattheures (kWh) consommés en heures creuses, cela devient intéressant, répond Lionel Zecri, directeur du marché des clients particuliers chez EDF. En dessous, mieux vaut rester au tarif base. » À l'instar de la plupart de ses concurrents, la direction commerciale d'EDF propose des offres adaptées, comme Zen week-end plus, ou Vert électrique auto, et leurs heures creuses sont respectivement 30 % et 50 % moins chères.

En fonction des retours d'expérience, la Commission de régulation de l'énergie ne s'interdit pas d'aller plus loin au-delà de 2027. « Dans un second temps, et à l'issue de la période de déploiement, précise le régulateur, nous étudierons la possibilité d'élargir encore le nombre d'heures creuses. » Avec, éventuellement, de nouvelles économies à la clé sur les factures.



À partir de 31 % des kilowattheures (kWh) consommés en heures creuses, cela devient intéressant

Lionel Zecri, directeur du marché des clients particuliers chez EDF